



Mères de Paris : Vague d'!ndignation !

La chambre régionale des comptes estime que le jour de congé supplémentaire pour les mères de famille n'est pas légal.

La Maire de Paris a saisi l'occasion pour assécher les acquis des mères au nom de l'égalité femme homme et remettre ainsi en cause l'accord RTT... !

Nous sommes tous concernés.

Si la journée des mères est discriminatoire, tous les agents chargés de famille devraient en bénéficier au nom de la justice.

L'équité n'impose pas comme décision de dépouiller les mères.

C'est pourquoi la **CFDT** vous appelle à une journée de grève pour défendre vos acquis :

lundi 3 juillet 2017

Rassemblement de 9h30 à 13h

Place de l'Hôtel de Ville



En attendant montrez votre mécontentement en affichant, le logo suivant, sur votre bureau, dans votre signature électronique, sur les réseaux sociaux, sur votre vêtement de travail, sur votre vestiaire.



**Télécharger-moi
Découpez-moi**